

**Décision n° P 2017 - 44 en date du - 7 JUIL. 2017
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'acquisitions foncières**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Vu le relevé de décision du comité foncier n°53 valant délibération du directoire en date du 4 mai 2017,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Frédéric Vignollet, responsable des acquisitions foncières au sein de la direction de la valorisation et du patrimoine, à l'effet de signer, au nom du président du directoire,

- La promesse synallagmatique de vente avec la société anonyme dénommée ICF LA SABLIERE SA D'HLM, portant sur un terrain situé pour la plus grande partie sur le territoire de la commune de Bois-Colombes (Hauts-de-Seine), 9, 11 et 13 rue de Bois-Colombes et pour une petite partie sur le territoire de la commune de Courbevoie (Hauts-de-Seine), en équerre à chaque extrémité de l'immeuble, côté gare de Bécon-les-Bruyères, passage Sarrail (sans numéro), cadastré X 24 à Bois-Colombes et AT 104 à Courbevoie.
- et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Article 2 : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le - 7 JUIL. 2017

Le président du directoire

Philippe YVIN